AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3890
FR0000120404-FS1079

25 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 25 septembre 2020, la société de droit Hong Kongais Huazhu Investment I Limited[1] (Unit 417 4/F Lippo Centre Tower Two n° 89 Queensway, Admiralty, Hong Kong) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 septembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société ACCOR et détenir 13 122 322 actions ACCOR représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et 3,86% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACCOR sur le marché.

[1] Contrôlée par la société China Lodging Holdings (Hong Kong) Limited.
[2] Sur la base d'un capital composé de 261 355 688 actions représentant 339 964 561 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.